maître d'ouvrage

Préfet

d' Eure et Loir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE









Servitudes : AC2 - AS1 - EL7 - I3 - PT2 - T1 - T4-T5

PM1 (voir fiche annexe)

Date mise à jour : août 2012

maître d'œuvre

direction départementale

des Territoires de l'Eure et Loir

service de l' aménagement
de l' urbanisme et de l'habitat
17, place de la République - CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

établi par
bureau planification
et aménagement du territoire

échelle **1/ 10000**

LEGENDE

AC2 - servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits

AS1 - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre rapproché
Périmètre éloigné

EL7 - domaine d'application d'un plan d'alignement

I3 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

PM1 - servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles :

- Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé par Arrêté Préfectoral n°2009-0112 le 19/02/2009 (voir fiche annexe)

PT2 - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état (géré par France-Télécom)

T1 - zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

T4-T5 - servitudes aéronautiques de balisage (aérodrome civil et militaire)